



Commission des finances et des affaires générales

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Réaménagement de la RD 34 - Acquisition de terrains sur la commune de SEEBACH

Rapport n° CP/2016/88

Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'indemnisation des acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement de la RD 34 à SEEBACH.

Le Département du Bas-Rhin va être amené à procéder à des travaux ponctuels, sur une section de la route départementale n° 34 (RD 34), sur le territoire de la commune de SEEBACH consistant en un réaménagement du carrefour entre la route des Romains et la RD 34.

Dans cette optique, le Département du Bas-Rhin doit mener à bien les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ces travaux, qui impacteront vingt-et-une parcelles de terrain concernant douze propriétaires.

Les surfaces à acquérir sont estimées à 20 ares, situées le long de la RD 34 sur le territoire de la commune de SEEBACH.

Consulté à cet effet, France Domaine a fixé la valeur vénale des terrains à :

- 45 € l'are en zone N
- 55 € l'are en zone Acs
- 700 € l'are en zone UX

L'acquisition des parcelles concernées interviendrait aux conditions financières suivantes :

Indemnité principale pour perte de terrain :

- 45,00 € X 16,50 ares = 742,50 €
- 55,00 € X 1,00 are = 55,00 €
- 700,00 € X 2,50 ares = 1 750,00 €

Soit un montant total de 2 547,50 €

Indemnité pour perte de revenus et de fumures :

- (39,00 €/are + 5,91 €/are) x 17,50 ares = 785,93 €

Indemnité pour perte de boisement et arbre fruitier :

- Selon expertise de l'homme de l'art

Le total correspondant à l'indemnisation tout confondu des terrains s'élève à la somme de 3 333,43 € imputée sur l'enveloppe 40722 abondée de 91 000,00 € au budget primitif 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide l'acquisition de parcelles de terrains nécessaires à l'aménagement du carrefour entre la Route des Romains et la RD 34 sur le territoire de la commune de SEEBACH d'une superficie d'environ 20 ares, moyennant le versement aux propriétaires concernés d'une indemnité totale de 3 333,43 €, et frais divers.

- dit que les actes seront passés en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ces acquisitions.

Strasbourg, le 25/02/16

Le Président,



Frédéric BIERRY